



Séminaire Final du Projet Européen www.micosylva.com
 Final Seminar of the European Project www.micosylva.com
 Final Seminar of the European Project www.micosylva.com

26. 27. 28 mars marzo 2015
 Agropolis, Montpellier (France)

II SYMPOSIUM INTERNATIONAL
 MYCOSYLVICULTURE ET VALORISATION
 DE LA RESSOURCE MYCOLOGIQUE

II INTERNATIONAL SYMPOSIUM
 MYCOSYLVICULTURE AND VALORISATION
 OF MYCOLOGICAL RESOURCES

II SEMINARIO INTERNACIONAL
 MICOSELVICULTURA Y VALORIZACIÓN
 DEL RECURSO MICOLÓGICO

**ORGANISATION D'UN « TERRITOIRE MYCOLOGIQUE »
 ET ADHESION AU RESEAU
 « MICOSYLVA FOREST NETWORK »**

ORGANISED BY



PARTNERS



ASSOCIATES



ORGANISATION D'UN « TERRITOIRE MYCOLOGIQUE » ET ADHESION AU RESEAU « MICOSYLVA FOREST NETWORK »

Lettre d'intention à s'engager dans la démarche d'organisation et d'adhésion au réseau « Micosylva Forest Network »

Nous, (nom éventuel de l'entité porteuse du projet mycologique)....

représentants du **projet mycologique du territoire de.....**(nom du territoire)

déclarons notre intérêt à nous engager dans une démarche d'organisation d'un territoire mycologique et d'adhésion au réseau « Micosylva Forest Network ».

Cette déclaration nous engage à organiser dans les trois mois un groupe de travail représentatif des secteurs d'activité et des thématiques correspondant au concept de territoire mycologique, à nous inscrire dans le processus de candidature et de labellisation, à rechercher les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, à participer aux travaux collectifs menés au sein du réseau notamment les travaux de montage de projets de coopération européenne.

Date :

Nom(s) et fonction(s) du ou des responsables du projet mycologique :

Signatures :

CHAMPIGNONS, ECONOMIE DE PROXIMITE, COOPERATIONS CADRE DE DIAGNOSTIC RAPIDE

ANNEXE 1

Démarche complète d'adhésion

Première phase de la démarche de mise en place et de labellisation:

Lettre d'intention des **acteurs du projet mycologique** à s'engager dans la démarche d'organisation et d'adhésion au réseau « Micosylva Forest Network »

Cette phase initiale comprend

- une information donnée aux acteurs du territoire par les responsables du réseau. Ces responsables sont initialement les deux coordinateurs du projet Micosylva+. (Pour la suite, le partenariat international sera structuré autour d'un **Institut Mycologique Européen** dont l'une des missions sera de piloter le travail en réseau).

En fonction de cette information, les acteurs du projet mycologique du territoire peuvent décider d'organiser dans les trois mois un groupe de travail représentatif des secteurs d'activité et des thématiques correspondant au concept de territoire mycologique, à se mobiliser pour inscrire le territoire dans le processus de candidature et de labellisation, à rechercher les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, à participer aux travaux collectifs menés au sein du réseau notamment les travaux de montage de projets de coopération européenne. Parmi les moyens nécessaires, les acteurs du projet mycologique se mobiliseront pour constituer une instance de **gouvernance du projet mycologique** qui soit également une instance de **gouvernance du territoire mycologique**.

Deux cas peuvent en effet se présenter. Soit l'instance de gouvernance existe déjà de manière formelle pour représenter le projet sur le territoire qui a été défini, soit la constitution d'une instance de gouvernance devient justement l'un des éléments importants du projet.

Deuxième phase : démarche de candidature et de labellisation.

ETAPE 1: PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

L'adhésion initiale repose sur l'élaboration par le territoire candidat d'un **document synthétique de présentation de la candidature**. Document de 10 à 20 pages – avec les illustrations + une version synthétique du document sous forme de diaporama ppt). Le groupe de travail du territoire mycologique (GTTM) candidat sera le responsable de la rédaction de la candidature, sous la responsabilité de l'instance de gouvernance.

> Une première partie décrit le contexte territorial qui justifie la candidature:

Contextes forestier et mycologique : propriété forestière, peuplements, espèces fréquemment récoltées, activités du territoire, interactions entre les espaces (espaces forestiers/agricoles/milieus naturels/habitats – infrastructures) et entre les activités : forêt/agriculture/tourisme/Artisanat/industrie/fonction résidentielle.)

Représentativité du massif forestier par rapport aux forêts régionales.

Relations entre la forêt mycologique elle-même et sa « zone d'influence » (espaces ruraux proches, villes proches ou plus lointaine, relations intéressantes dans le cadre d'un jumelage avec un territoire plus lointain,...

ORGANISATION D'UN « TERRITOIRE MYCOLOGIQUE » ET ADHESION AU RESEAU « MICOSYLVA FOREST NETWORK »

des cartes de la forêt, de ses limites et de sa situation dans sa zone d'influence.

> Une deuxième partie analyse les potentialités du territoire :

Cette analyse peut prendre pour cadre une analyse FFOM - (Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces). Ces potentialités sont analysées en lien avec les différents aspects de valorisation de la ressource mycologique.

> Une troisième partie décrit le projet :

Finalités, objectifs stratégiques et opérationnels, en lien avec les analyses précédentes.

Actions prévues et moyens.

étapes prévues.

> Une quatrième partie explique le mode de gouvernance, du territoire et du projet. Elle explique la composition et le mode de fonctionnement du groupe de travail local et régional qui conduira le projet.

> Une dernière partie explique les moyens de pérennisation du projet, indépendamment des moyens attendus à travers les futurs projets de coopération interreg.

ETAPE 2 : CONSTITUTION D'UN COMITÉ D'EXPERTS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX.

Évaluation sur document. À la suite d'une première analyse du document et de ses caractéristiques, un groupe d'experts est constitué, d'un commun accord entre les responsables du territoire concernés et le Comité d'experts internationaux désigné par l'Institut Mycologique Européen. Le groupe d'experts chargés d'évaluer la proposition et d'orienter le projet de territoire associe donc des experts de la région concernée et des experts internationaux. L'évaluation sur document permettra d'une part de donner dès cette étape un avis sur un ensemble de critères de diagnostic. Cette évaluation permettra d'autre part de définir des aspects importants à évaluer à travers une visite dans le territoire. Le comité d'expert demande au territoire d'organiser une visite centrée sur ces aspects précis. Les spécialités des experts régionaux et internationaux concerneront les domaines suivants : mycologie (écologie, diversité), pédologie (+ relations pédologie/climatologie /mycologie), mycosylviculture, alimentation-nutrition, gastronomie mycologique, agroalimentaire, mycotourisme, économie-environnement, économie-champignons, commercialisation-filières agroalimentaires-circuits courts, marketing-communication.

ETAPE 3 : VISITE, ÉVALUATION COLLECTIVE ET DÉCISION FINALE.

L'étude sur site étant ciblée sur quelques points précis est envisagée sur une seule journée. Matinée (jusqu'à 15 h) prévue pour une analyse d'éléments propres au territoire mycologique lui-même et d'éléments propres à la « zone d'influence » du territoire. Repas réunissant acteurs locaux et membres du comité. Après-midi consacrée à une évaluation collective puis à la décision finale. Point-presse en fin de journée.

Critères de sélection de forêts candidats à Forêts mycologiques MicosylvaForest Network

Les critères de sélection à l'entrée dans le réseau MicosylvaForest Network sont les suivants:

- (1-5 points) Territoires forestiers ou boisés représentatifs d'un massif plus vaste montrant un potentiel mycologique.
- (1-5 points) Territoires libres de conflits d'usages avec un usage de cueillette mycotouristique ou en voie de progrès par rapport à ces conflits à travers une démarche explicite.

CHAMPIGNONS, ECONOMIE DE PROXIMITE, COOPERATIONS CADRE DE DIAGNOSTIC RAPIDE

- (1-5 points). Territoires localisés au sein d'un territoire d'influence comprenant déjà des infrastructures ou des projets de R+D concernant la mycologie appliquée à la forêt ou espaces boisés.
- (1-5 points). Territoires boisés localisés au sein d'un territoire d'influence comprenant des infrastructures de formation et de sensibilisation sur la filière mycologique (centres mycologiques).
- (1-5 points). Territoires localisés au sein d'un territoire d'influence montrant une capacité d'accueil hôtelier et de restaurants valorisant la ressource mycologique.
- (1-5 points). Territoires accessibles au contrôle des cueillettes, contrôle destiné au respect du multi-usage (dont le mycotourisme)
- (1- 10 points). Intérêt du projet
- (1-10 points). Gouvernance du projet
- (1-10 points) Engagement et conditions de pérennisation.



ORGANISATION D'UN « TERRITOIRE MYCOLOGIQUE » ET ADHESION AU RESEAU « MICOSYLVA FOREST NETWORK »

ANNEXE 2- LE CONCEPT GENERAL DU “TERRITOIRE MYCOLOGIQUE”

- Un travail basé sur la coopération pour mutualiser les connaissances, les moyens, les dynamiques de projet, les projets collaboratifs.

Des collaborations entre territoires ruraux, entre territoire rural et ville, entre villes, entre régions nationales, entre régions étrangères, entre acteurs publics et privés, entre acteurs scientifiques, techniques, éducatifs, économiques, sociaux, sur un même territoire et en échangeant entre territoires.

- Une gouvernance partagée entre les acteurs du territoire (rôle dans la démarche R&D et rôle décisionnel) et les membres d'une instance internationale (l'Institut Mycologique Européen : rôle consultatif – expertises, mise en réseau, montage projets de coopération internationale, lobbying national et international) ;
- La recherche d'un cadre commun entre territoires partenaires pour :
 - Echanger et comparer les « bonnes pratiques »
 - Respecter un cahier des charges garantissant une valorisation équitable et durable de la ressource, en lien avec un développement durable des territoires.
 - Participer à une valorisation internationale de la ressource (filières labellisées, tourisme international) et bénéficier des retours de cette valorisation au niveau de chaque territoire.
- Trois dimensions dans les projets de territoire :

« Territoire mycologique » du réseau Micosylva Forest Network

	Mycosylviculture	Economie de proximité	Coopérations
Thématiques	Biodiv. et Biodiv. fongique Adaptation / Changt. climatique Champignons comestibles Bois Multifonctionnalité	Mycotourisme Diversification forestière Diversification agricole Produits locaux Circuits courts R&D Education, culture Gouvernance participative	Coopérations rural-urbain : Tourisme régional Tourisme International Circuits courts R&D Education, culture Gouvernance
PROJET (3 axes)	A1 Ressource mycologique et environnement	A2- Ressource mycologique et « économie de proximité »	A3- ressource mycologique et coopérations territoriales

CHAMPIGNONS, ECONOMIE DE PROXIMITE, COOPERATIONS CADRE DE DIAGNOSTIC RAPIDE

GOVERNANCE DU PROJET DE « FORÊT MYCOLOGIQUE »

Un territoire Mycologique intégrée au réseau “Micosylva Forest Network” est un territoire forestier ou boisé ou un groupement de forêts représentatifs d’un massif plus vaste, obéissant à certaines conditions de gestion communes. Ce territoire Mycologique devra être représentée par une instance décisionnelle bien identifiée qui garantira d’une manière générale l’engagement pérenne dans un processus d’amélioration de la gestion intégrant la ressource mycologique et dans un processus de développement territorial intégrant la valorisation des champignons sauvages.

Cette instance garantira également l’application des critères d’adhésion et de suivi des actions à travers des indicateurs définis dans le cahier des charges. Les indicateurs seront renseignés chaque année. Ces critères sont généraux et ne peuvent compromettre les caractéristiques originales du territoire, de ses usages et de ses projets.

Chaque territoire mycologique organisera ses actions en identifiant et en engageant les ressources humaines clés dans le territoire (propriétaires, gestionnaires, organismes de développement, organismes de recherche et instances décisionnelles).

Le groupe de travail du territoire mycologique (GTTM) sera l’organe responsable de la capitalisation des données, du suivi des indicateurs ainsi que de l’intégration des critères mycosylvicoles dans la gestion forestière. Une fois par an, le GTTM enverra les indicateurs au comité scientifique Micosylva qui donnera son avis sur la démarche du territoire Mycologique et sur le respect de la démarche de progrès. L’animateur du territoire responsable du développement du territoire Mycologique maintiendra un contact continu avec le comité scientifique Micosylva pour le développement des actions prévues.

LE « TERRITOIRE MYCOLOGIQUE » ET SA ZONE D’INFLUENCE.

Une fonction de laboratoire territorial.

Le territoire mycologique sera au service de l’ensemble du massif dont elle est représentative et sera au service du développement des territoires environnants. Ce territoire bénéficiera prioritairement des moyens techniques, scientifiques, humains et financiers pour développer des actions pilotes mais celles-ci bénéficieront aux territoires environnants. La fonction de « laboratoire » de ce réseau de territoire trouvera un champ d’application dans le cadre des appels à projet de nouveaux programmes de coopération territoriale (Horizon 2014-2020).

Le territoire mycologique et sa “zone d’influence”.

Les actions menées sur le territoire même du territoire mycologique impliquent le développement de relations avec des projets, acteurs, et des publics appartenant à des territoires voisins, ruraux et urbains.

Le projet général du territoire mycologique implique la recherche de relations structurelles entre le territoire mycologique et ces territoires et entre leurs acteurs respectifs.

Territoire mycologique et ville mycologique

Un projet parallèle au développement d’un réseau de territoires mycologiques est le projet de développement d’un réseau de villes mycologiques. Une ville mycologique est une ville qui s’engage dans une démarche de valorisation des champignons, en lien préférentiel avec une ou plusieurs forêts mycologiques. Il s’agit d’une ville située dans la « zone d’influence » d’un ou plusieurs territoires mycologiques et qui s’engage dans le développement de relations économiques, sociales, culturelles, scientifiques avec cette ou ces forêts.

ORGANISATION D'UN « TERRITOIRE MYCOLOGIQUE » ET ADHESION AU RESEAU « MICOSYLVA FOREST NETWORK »

RELATIONS STRUCTURELLES AVEC LES ACTEURS DU RÉSEAU INTERNATIONAL.

Objectifs du réseau :

L'objectif premier de ce réseau est la possibilité que l'Europe devienne leader dans l'innovation et l'excellence en terme de gestion intégrant la ressource mycologique, à des fins de développement économique et de préservation des écosystèmes, en particulier dans un contexte de nécessaires adaptations des forêts au changement climatique.

L'organisation en réseau vise à soutenir les projets de chacun de ses membres à travers l'échange d'expérience, l'apport de moyens humains et matériels d'expertises, la recherche collective de soutiens politiques et financiers.

L'organisation en réseau vise pour cela à une mutualisation performante des moyens humains, de recherche, de développement, de diffusion.

Dans ce but, une structure de gouvernance internationale du réseau est proposée sous la forme d'un Institut Mycologique Européen. L'institut mycologique Européen propose la constitution d'un Comité Scientifique et Technique international Micosylva, qui sera garant de l'intérêt et de la qualité des projets territoriaux et internationaux.

Organisation d'un appui méthodologique

Le réseau assurera un appui méthodologique pour l'évaluation continue des actions menées.

Le groupe de travail du territoire mycologique (GTTM) sera l'organe responsable de la mise en œuvre des actions et de la capitalisation des données, à travers le suivi d'indicateurs.

Une fois par an, le GTTM enverra les indicateurs au Comité Scientifique et Technique Micosylva qui donnera son avis sur la démarche du territoire Mycologique et sur le respect de la démarche de progrès. L'animateur du territoire responsable du développement du territoire Mycologique maintiendra un contact continu avec le comité scientifique Micosylva pour le développement des actions prévues.

Thèmes ciblés par les indicateurs

- La production et le potentiel de champignons comestibles et champignons sources de biomolécules sur le territoire : les espèces potentiellement les plus intéressantes et les espèces les plus récoltées localement. Estimations quantitatives.
- La gestion de la ressource : évaluation de la qualité des pratiques de cueillette (qualité du partage de la ressource, niveau de bonnes pratiques de cueillette) et niveau de développement d'une gestion forestière adaptée (mycosylviculture).
- Les activités de transformation de la ressource
- Les activités de commercialisation : espèces commercialisées, modes de commercialisation, prix, niveau de traçabilité, synergies entre produits.
- Les activités de structuration de filières
- Le mycotourisme : les mycotouristes, les structures, les services, les activités, les données économiques.
- Les emplois générés par la « filière ».
- La formation et la sensibilisation : les thèmes, les structures, les acteurs, les formations effectives
- Le développement culturel intégrant la thématique « champignons » : structures, acteurs, manifestations, projets.
- La Recherche et Développement : structures, acteurs, actions

CHAMPIGNONS, ECONOMIE DE PROXIMITE, COOPERATIONS CADRE DE DIAGNOSTIC RAPIDE

- La diffusion médiatique
- Le « poids économique » global de la filière
- La mise en valeur de la ressource pour favoriser les relations entre les secteurs d'activités et la gestion multifonctionnelle des espaces.

Le suivi des indicateurs est fait collectivement, sur la base d'une liste d'indicateurs nombreux qui permettent d'analyser en détail le contexte du projet et le projet lui-même. Un guide permet à un animateur de territoire de conduire une analyse initiale simplifiée. Par la suite, l'un des éléments importants des projets sera de développer petit à petit les moyens d'analyses et les connaissances permettant de renseigner de plus en plus précisément les différents indicateurs.

**Jean Rondet et Fernando Martínez-Peña (Coordinateurs projet Micosylva +)
Mars 2015**





